



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 15 DÉCEMBRE 2020, À 19H00  
HÔTEL DE VILLE**

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la séance par le maire.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2021.
4. Fixation du taux d'intérêt pour l'année financière 2021.
5. Adoption du règlement 2020-06 « De fixer des taux variés de taxe foncière générale pour l'année financière 2021 ».
6. Adoption du règlement 2020-07 « Fixation d'une taxe spéciale pour le service de la Sûreté du Québec – territoire Saint-Ambroise pour l'année financière 2021 ».
7. Adoption du règlement 2020-08 « L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables du secteur urbain, pour l'année 2021 ».
8. Adoption du règlement 2020-09 « L'imposition d'une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le secteur du Rang des Chutes, ainsi qu'une partie du 9<sup>e</sup> Rang pour l'année financière 2021 ».
9. Adoption du règlement 2020-10 « Fixation de la tarification d'aqueduc et d'égouts pour les abonnés du secteur urbain, du Rang des Chutes et du Camping Domaine de la Florida pour l'année financière 2021 ».
10. Adoption du règlement 2020-11 « Fixation de la tarification d'aqueduc pour les abonnés du rang Est (secteur nord), rang Est (secteur sud), du rang Ouest, du 5<sup>e</sup> rang (Route 172), du secteur St-Léonard, du secteur du 9<sup>e</sup> Rang ptie, du rang Double ptie et des 866 et 870, rue Simard pour l'année financière 2021 ».
11. Adoption du règlement 2020-12 « Fixation de la nouvelle tarification pour la levée des ordures, de la collecte sélective et de la collecte des matières organiques pour l'année financière 2021 ».
12. Adoption du règlement 2020-13 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau du Rang Est, selon le règlement 2007-13 et ses amendements, pour l'année financière 2021 ».
13. Adoption du règlement 2020-14 « Fixation de la tarification au compteur pour la consommation d'eau potable et traitement des eaux usées pour l'année financière 2021 ».
14. Adoption du règlement 2020-15 « L'imposition d'une compensation sur les immeubles imposables pour chaque propriétaire desservi par le service d'eau et d'égout du 9<sup>e</sup> Rang (est), pour l'année financière 2021 ».
15. Adoption du règlement 2020-16 « Fixation de la tarification de la vidange des fosses septiques ou de rétention et tarification de la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés, pour l'année financière 2021 ».
16. Adoption du règlement 2020-17 « Tarification pour l'utilisation de biens et/ou de services ou d'activités pour l'année financière 2021 ».

/2...

**17.** Autorisation au directeur général à payer les dépenses incompressibles, année budgétaire 2021.

**18.** Levée de l'assemblée.

Fait et signé à Saint-Ambroise, ce 7<sup>e</sup> jour du mois décembre 2020.

Marc Dubé, ing.f, Msc  
Directeur général par intérim